

La Scarmor reçoit la distinction « Acanthe bâtir plus sûr » argent



Communiqué de presse page 3

La conception des lieux de travail page 4

Acanthe, bâtir plus sûr : une distinction page 5

La Scarmor reçoit la distinction Argent page 6



une distinction

La conception des lieux de travail : une démarche qui intègre la santé et la sécurité

Un projet de construction neuve est une phase déterminante dans la vie d'une entreprise. C'est l'occasion de mettre l'avenir en perspective.

Forts de leurs connaissances et compétences, les préventeurs accompagnent régulièrement les entreprises qui souhaitent investir en sécurité pour gagner en performance. En effet, concevoir et construire une usine ou des équipements plus sûrs, prendre en compte l'ergonomie des postes de travail, maîtriser les ambiances de travail, les flux, nécessitent une approche projet et des appuis externes.

Travailler sur la "conception des lieux et des situations de travail" permet d'accompagner efficacement le développement et les évolutions techniques des entreprises tout en préservant leurs performances.

Acanthe, bâtir plus sûr : une distinction

En 2017, la Carsat Bretagne a réactualisé un concept dédié à la conception des lieux et situations de travail : « Acanthe, bâtir plus sûr ». Cette distinction vise à promouvoir une réalisation qui intègre la prévention des risques professionnels dès la conception des lieux de travail. Trois catégories de distinction sont possibles.

La Scarmor

La SCARMOR est la centrale d'achat coopérative du mouvement E. LECLERC qui assure l'approvisionnement des 43 magasins de son territoire (25 dans le Finistère, 12 dans les Côtes d'Armor, 6 dans le Morbihan). Cette centrale, créée en 1969 arrivait à saturation et ne pouvait plus répondre de manière optimale au développement des points de livraison, dont notamment les E. LECLERC Drive.

Dans ce cadre, un projet global de réorganisation logistique a été lancé à travers notamment la construction de deux nouvelles plateformes logistiques : l'une à Plaintel et une seconde à Riec-sur-Belon. La Carsat a accompagné la SCARMOR par sa démarche « Conception des Lieux et des Situations de Travail (CLST) » qui intègre les aspects prévention dès la phase projet.

Les points suivants ont notamment été particulièrement bien pris en compte :

- La séparation des flux PL/VL/piétons
- Le calage automatique des camions à quai (l'ensemble des quais des 2 sites sont équipés)
- Les accès en toitures et les protections périphériques
- Les vues sur l'extérieur et l'éclairage naturel pour le site de Plaintel
- Les accès aux combles et aux équipements en hauteurs (aérothermes notamment) pour le site de Riec/Belon.

L'investissement de tous les acteurs est aujourd'hui récompensé.

La conception des lieux de travail :

Une démarche qui intègre la santé et la sécurité

Un projet de construction neuve est une phase déterminante dans la vie d'une entreprise. C'est l'occasion de mettre l'avenir en perspective.

Forts de leurs connaissances et compétences, les préventeurs accompagnent régulièrement les entreprises qui souhaitent investir en sécurité pour gagner en performance. En effet, concevoir et construire une usine ou des équipements plus sûrs, prendre en compte l'ergonomie des postes de travail, maîtriser les ambiances de travail, les flux, nécessitent une approche projet et des appuis externes.

Travailler sur la "conception des lieux et des situations de travail" permet d'accompagner efficacement la croissance et les évolutions techniques des entreprises tout en préservant leurs performances.

Concevoir un nouveau bâtiment comporte...

- Des enjeux financiers : le coût d'acquisition du terrain, la réalisation du projet doivent couvrir les gains espérés de productivité associés à une réduction des coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Des enjeux sociaux : l'occasion est unique de diminuer la sinistralité et d'améliorer les conditions de travail des salariés en les impliquant dans le projet. Fidéliser ses salariés ou attirer de nouveaux salariés passent aussi par l'amélioration des conditions de travail.
- Des enjeux réglementaires multiples : code du travail, de l'urbanisme, de l'environnement.

Pour réussir le projet, la démarche doit être participative et pluridisciplinaire (chef d'entreprise, salariés, maître d'œuvre, coordonnateur, médecin du travail, préventeurs). La création d'un groupe projet pour identifier et comprendre le travail réel et futur, enrichir les attendus du projet, effectuer une analyse qui permettra d'orienter les choix.

Cette démarche est une approche itérative, qui s'autorise à revenir sur des choix antérieurs tout en gardant les objectifs initiaux afin d'enrichir le projet. Enfin, elle apporte une vision globale qui permet à chaque étape de concilier le respect du budget, des délais, la santé et sécurité des salariés, la productivité, les performances et l'environnement.

Les étapes d'un projet de construction

Les premières phases du projet seront mises à profit pour questionner sur le travail réel, explorer les futurs changements techniques et organisationnels.

Ce temps de préparation est un investissement nécessaire qui est déterminant pour répondre aux objectifs de qualité et de productivité fixés par l'entrepreneur. Pour les atteindre, il est indispensable d'y intégrer le critère de la sécurité et la santé au travail.

En effet, la production ne peut être optimale que dans un espace bien conçu qui prend en compte l'utilisation et l'entretien des machines, des équipements et des process, etc.

Il importe donc de mener les deux approches « bâtiment et postes de travail » simultanément afin d'assurer en permanence leur bonne articulation.

Prévenir les accidents du travail et maladies professionnelles est un investissement. Comment diminuer les risques professionnels ? Comment engager une démarche durable ? Comment prévenir la pénibilité au travail ?

La santé au travail doit être une préoccupation essentielle des entreprises.

Acanthe, pourquoi ?

En 2017, la Carsat Bretagne a réactualisé un concept dédié à la conception des lieux et situations de travail : « Acanthe, bâtir plus sûr ». Cette distinction vise à promouvoir une réalisation qui intègre la prévention des risques professionnels dès la conception des lieux de travail.

Les préventeurs de la Carsat assurent le suivi de nombreux projets qui leur permettent de capitaliser autour d'aménagements de situation de travail et de déployer les bonnes pratiques vers d'autres acteurs : les branches professionnelles, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, architectes, collectivités territoriales, chambres consulaires...

Acanthe, une distinction

Trois catégories de distinction sont possibles.

La distinction « Bronze » est attribuée à l'entreprise qui a satisfait aux points clés de la démarche « conception des lieux et situations de travail ». Elle intègre également la prise en compte de la prévention des risques professionnels pour la phase chantier.

Les distinctions « Argent » et « Or » reprennent quant à elles les exigences socles de la distinction « bronze » à laquelle s'ajoute la particularité de faire appel à des mesures de prévention techniques et organisationnelles plus abouties, plus efficaces voire innovantes pour un secteur d'activité considéré et qui, à ce titre, améliorent d'autant les conditions de travail.

La SCARMOR est la centrale d'achat coopérative du mouvement E. LECLERC. Elle regroupe 350 salariés dédiés à l'optimisation et la performance des 43 magasins de son territoire (25 dans le Finistère, 12 dans les Côtes d'Armor, 6 dans le Morbihan).

Depuis sa création en 1969 à Landerneau, sa principale mission est d'être présente à différents points de la chaîne logistique. Dans ce cadre, un projet global de réorganisation logistique a été lancé à travers notamment la construction de deux nouvelles plateformes logistiques : l'une à Plaintel dans les Côtes d'Armor qui a été livrée en avril 2015 et une seconde à Riec-sur-Bélon dans le Finistère Sud, ouverte en janvier 2017. Ces deux nouveaux outils logistiques viennent compléter ceux déjà existants à Landerneau et au Relecq-Kerhuon dans le Finistère. Ce projet de réorganisation logistique permettra d'accompagner le développement de magasins E. LECLERC bretons pour les 20 prochaines années.

À terme, lors de sa pleine exploitation, la plateforme de Riec-sur-Bélon traitera 37 % du volume de marchandises aujourd'hui sous-traitées; la plateforme de Plaintel, dans les Côtes d'Armor, se chargeant de 25 % du volume en produits secs.

Le nouveau site logistique de Kerandréo à Riec-sur-Bélon (Finistère) accueille donc une plateforme automatisée dédiée au frais, à l'ultra-frais et aux surgelés sur 16 500 m², inaugurée le 9 janvier 2017 avec près de 80 collaborateurs. La SCARMOR a choisi de construire un entrepôt automatisé pour dégager des gains de temps sur la préparation des commandes. Les industriels ont été sensibilisés pour qu'ils livrent des palettes aux dimensions normées et prises en charge par la machine.

Sécurité, prévention des risques et chasse à la pénibilité des postes



Les bâtiments situés à Riec sur Belon, d'une superficie de 16 500m², sont constitués de halls pour le froid positif et le surgelé et d'une dizaine de bureaux. Ils répondent donc au besoin de développement de l'activité avec une optimisation des postes de travail.

La concertation des salariés ainsi que l'expertise apportée par les acteurs du projet permettent de repenser la conception du lieu de travail et d'inclure les mesures de prévention des risques professionnels au fur et à mesure des retours des équipes.

Les points suivants ont notamment été particulièrement bien pris en compte :

- La séparation des flux PL/VL/piétons
- Le calage automatique des camions à quai (l'ensemble des quais des 2 sites sont équipés)
- Les accès en toitures et les protections périphériques
- Les vues sur l'extérieure et l'éclairage naturel pour le site de Plaintel
- Les accès aux combles et aux équipements en hauteurs (aérothermes notamment) pour le site de Riec/Belon

Une partie de ces points ont été intégrés dès la phase chantier : accès et protections périphériques des toitures (acrotères), voies de circulations....

Le traitement acoustique, l'éclairage et l'isolation thermique ont été repensés pour permettre aux salariés de bénéficier d'un confort au travail. La lumière naturelle étant difficile à intégrer dans la conception d'un entrepôt automatisé en température dirigée, l'éclairage en LED doit donc être regardé de plus près en privilégiant des LED non éblouissants et en rajoutant notamment des éclairages pour éviter toutes les portées d'ombre.

Pour protéger des chutes de hauteur depuis la toiture, il a été installé des acrotères et des garde-corps. A l'intérieur de l'entrepôt, pour éviter les vertiges, ce sont des garde-corps pleins et non transparents qui ont été privilégiés car certains postes de travail sont situés à plus de 12 mètres du sol.

Les postes de travail en palettisation et en dépalettisation sont ajustables en hauteur contribuant ainsi à l'évitement de positions forcées lors de la manutention. Au sol, des tapis anti-fatigue constitués d'un revêtement spécial anti-piétinement isolent et protègent du froid.

Sur les quais, l'activité étant très importante, la fluidité de la circulation a été pensée au plus efficace avec des dispositifs de sécurité drastiques. Matérialisation des couloirs de recul avec marquage au sol, pentes et contre-pentes vers les quais pour l'évacuation des eaux de pluie mais également une mise en place de cales anti-départ pour les camions, des butoirs qui immobilisent les roues du camion tant qu'il est accoté aux quais, portes ouvertes. Ces calematiques représentent une mesure importante pour éviter tout risque d'écrasement d'opérateur entre le quai et le poids lourd qui démarrerait de manière inopinée croyant le transbordement terminé. Le secteur d'activité lié aux transports de marchandises est l'un des secteurs où une prévention des risques doit être particulièrement prise en compte.



Ces 2 projets ont été également pour la centrale de mener une démarche plus globale d'amélioration des conditions de travail des salariés tout au long de la chaîne logistique des produits (Supply Chain). Ils ont notamment mis en place les démarches suivantes :

- Passage progressif en remorques avec lisses pour les produits frais et les fruits et légumes, de telle sorte que les palettes ne dépassent pas 1m20. Cette organisation permettra aux salariés en magasins, pour la mise en rayon, de travailler à hauteur en utilisant des transpalettes à levée-haute.
- Intégration d'un process d'éclatement et de préparation des palettes dans un objectif de limiter les manutentions manuelles et donc les contraintes pour les salariés.

Ces nouveaux outils sont des vitrines pour le groupement Leclerc. Elles ont notamment été visitées par de nombreuses centrales qui souhaitent engager les mêmes démarches.